

---

*Direction du personnel,  
des services et de la modernisation*

**Rectificatif à la [Circulaire n° 2004-47 du 2 août 2004](#) relative à la répartition des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de l'enveloppe de NBI prévue par le protocole Durafour**

NOR : *EQU0410282Z*

Dans le *Bulletin officiel* n° 2004-16 du 10 septembre 2004, page 117 :

*Au lieu de* : « Circulaire n° 2004-47 du 2 août 2001 relative à la répartition des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de l'enveloppe de NBI prévue par le protocole Durafour. »

*Lire* : « Circulaire n° 2004-47 du 2 août 2004 relative à la répartition des 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tranches de l'enveloppe de NBI prévue par le protocole Durafour. »